ne peut pas se dispenser de le combattre.

Mais, en dehors de cette mission de contrôle moral, l'Eglise a-t-elle, ou peut-elle se donner une mission politique active, militante, dans un pays ou dans tous les pays ? A-t-elle à se préoccuper de la forme, de la nature organique, du personnel des gouvernements ? L'histoire de dix-huit siècles est là pour répondre négativement. L'histoire atteste que l'Eglise, qui prend parti pour ou contre les procédés des gouvernements, ne se mêle point de régler leurs vicissitudes.

Que les empires sombrent, que les républiques meurent, que les monarchies se relèvent, que les dynasties s'effondrent, ce n'est point affaire d'Eglise, c'est affaire de Providence. Et lorsque l'Eglise a voulu s'écarter de cette loi, qui règle et limite son action politique, elle s'en est mal trouvée, et c'est pourquoi Mgr Jacobini recommande au clergé français d'éviter les *provocations* ! Mais elle s'en est écartée fort rarement. Elle a traité dans tous les temps avec tous les pouvoirs, avec tous les hommes, même avec ceux qui avaient les mains teintes du sang des martyrs. M. Constans n'en est pas encore là et, par conséquent, il ne faut point reprocher à Mgr Czacki de manger des dîners ministériels, et même présidentiels, en temps autre que le carême.

Nous concevons fort aisément que les divers partis qui seront appelés à se disputer, en France, la succession fort embarrassée de la République tentent de mettre le clergé catholique de moitié dans leur entreprise. Mais nous concevons encore plus aisément que le clergé français refuse de se faire ou de se laisser boucler, embrigader dans un parti. Il doit rester libre — libre *et* libéral. Il doit être prêt à coopérer au sauvetage moral de la nation avec toutes les bonnes volontés militantes, quelle qu'en soit l'origine ou la nature. Il doit savoir et comprendre qu'au-dessus et au-delà des missions politiques, qui incombent toujours du reste à des individualités privées et non à des corps publics, il y a des missions sociales auxquelles le corps ecclésiastique ne peut faillir.

La République tombée, la saturnale démagogique finie et sifflée, il y aura pour le clergé français plus et mieux à faire qu'à favoriser l'avènement d'un prétendantiou qu'à s'intéresser à la fortune d'une coterie de bourgeois ou de gentilshommes : il y aura à *réconcilier* la France, à la réconcilier avec la vertu, avec le travail, avec le respect, avec la décence publique et privée, avec la morale chrétienne. C'est en ce sens et dans cette prévision que Bonald écrivait: « La Révolution a commencé par la déclaration des droits de l'homme, elle finira par la reconnaissance des droits de Dieu. »

C'est de la sorte que nous comprenons le rôle politique de l'Eglise ; c'est de la sorte, nous l'attestons, que l'entend la Curie romaine; c'est de la sorte que l'a défini Mgr Jacobini par le mot remarquable qui sert de texte à ces réflexions.

Mais faire de l'Eglise un agent d'intrigues de règne, transformer le clergé en instrument électoral, même au profit des solutions humaines les plus nobles et les plus désirables ; mais faire de l'organisation ecclésiastique d'un pays une machine de guerre politique dont l'action violente provoquera infailliblement des matédictions et des blasphèmes, c'est navaler inconsciemment l'action providentielle, au niveau des calculs humains, c'est se complaire en un rêve aussi coupable qu'illusoire, c'est tenter Dieu.

Que les catholiques donc laissent la République périr et les solutions humaines se produire. Qu'ils se préoccupent moins de la fortune des hommes que du sort des idées. Quoi qu'il advienne en politique, l'avenir les vengera du présent et leur rendra dans les conseils publics la place et l'influence qu'ils ont le droit de légitimement ambitionner. Z.

LE CLÉRICALISME DÉMASQUÉ.

C'est là le titre d'un article que la *Justice*, le journal de M. Clémenceau, emprunte à un journal « gueux » d'Anvers. D'après cette dernière feuille, un évêque des Etats-Unis aurait dernièrement écrit ce qui suit : « Si actuellement nous ne pourchassons pas les hérétiques, cela n'arrive que parce que nous sommes, encore trop faibles pour le faire... Lorsqu'un jour les catholiques auront la majorité, ce qui ne manquera pas d'arriver un jour ou l'autre, alors la liberté religieuse prendra fin. »

Et le journal de M. Clémenceau s'écrie, d'accord avec son compère belge : « Le cléricalisme est démasqué. »

Aux paroles plus ou moins authentique du plus ou moins authentique évêque américain, nous nous contenterons d'opposer les paroles parfaitement certaine du chef de l'épiscopat anglais, du cardinal Manning, archevêque de Westminster. Voici ce que l'éminent prélat écrivait, en 1875, dans son livre intitulé : *les Décrets du Vatican dans leurs relations avec l'allégeance civile* (p. 90 et suivantes) :

Si les catholiques arrivaient demain au pouvoir en Angleterre, pas une seule loi pénale ne serait proposée, pas l'ombre de contrainte ne serait exercée sur la foi de personne. Nous voudrions, sans doute, que tout le monde crût pleinement à la vérité, mais une foi imposée est une hypocrisie haïssable devant Dieu et devant les hommes. Si les catholiques arrivaient demain au pouvoir, non seulement aucune loi pénale ne serait édictée pour contraindre à embrasser leur foi, mais même aucune loi pour priver d'aucun avantage ceux qui ne seraient pas catholiques. *Si les îles Ioniennes avaient pris le parti, il y a quelques années, de s'attacher à la souveraineté de Pie IX, la situation de l'Eglise grecque séparée de l'unité catholique eût été tolérée et respectée;* ses temples, son culte public, son clergé et ses rites fussent restés libres comme auparavant. Ceux qui pratiquent ce culte auraient eu le bénéfice d'une possession confirmée par la tradition des siècles; ils avaient acquis des droits civils que les lois politiques ne peuvent, sans injustice, méconnaître; à ce titre, ils auraient été protégés contre toute molestation.

J'ai insisté sur ce point, parce qu'une question purement chimérique a été soulevée dans le but de troubler la confiance des Anglais envers leurs compatriotes catholiques. Et j'ai dit pour quelles raisons et en vertu de quel principe les catholiques, s'il étaient demain les plus forts dans ce royaume, n'useraient pas de leur pouvoir politique pour inquiéter leurs compatriotes dans des croyances qui, depuis plusieurs siècles, sont différentes des leurs. Nous ne fermerions pas une de leurs églises, pas un collège, pas une école. Ils auraient les mêmes libertés dont nous jouissons aujourd'hui comme minorité.

Est-ce clair ?

Le voilà donc « démasqué », ce « cléricalisme » plein d'horreur !

(*Français*).

Comice agricole de Lille

Séance du 4 mai.

Présidence de M. Baucarne-Leroux.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Présentations et réceptions. — M. Debaussart, cultivateur à Auben, et M. le comte de Montalembert, propriétaire, maire d'Annappes, sont présentés comme candidats.

MM. Dassonville, Badoux, Pouillier et Wattelle, présentés à la dernière séance, sont admis après rapports et scrutins favorables.

Valeur des pulpes de betteraves. — M. Lefort donne lecture d'un rapport sur le tableau comparatif de la valeur des pulpes de betteraves qui avait été soumis à son appréciation. Il ne croit pas qu'il soit possible de réglementer la vente des pulpes parce que des causes très variées modifient leur valeur, en dehors de leur degré de siccité.

Cependant, comme renseignement, un tableau de la valeur approximative des pulpes de betteraves est intéressant; le mieux dans ce cas serait de prendre la teneur en eau seulement.

M. Lefort propose, sur cette base, un tableau comparatif, différent un peu de celui que le comice a reçu, mais il ajoute que, quelle que soit l'échelle qui semblera préférable, elle prêtera toujours à la critique. Le mieux pour l'acheteur est de connaître son vendeur et sa manière de travailler et de régler la valeur sur les convenances.

Rien n'empêche que les cultivateurs, dans leurs compromis, ne fixent un maximum d'eau que les pulpes ne pourraient dépasser, sans donner lieu à l'établissement d'une tare.

Il est décidé que ces documents seront insérés dans les publications du Comice.

Primes aux bonnes betteraves. — Revenant sur la proposition faite à la dernière séance par M. Taffin-Binault, d'établir des primes pour les meilleures betteraves, M. Lefort annonce que M. de Mot, fabricant de sucre à Arleux, est entré dans cette voie ; il propose les primes suivantes aux meilleures betteraves qui lui seront fournies dans la campagne prochaine

1re catégorie. — Cultures de 10 à 50 ares.

1re Prime 1,50 par are.
2e id. 1,00 id.

2e catégorie. — Cultures de 51 ares à 2 hectares.

1re Prime 1,50 par are.
2e id. 1,00 id.

3e catégorie. — Cultures de plus de 2 hectares.

Prime unique : 300 francs.

Ne seront admis que les cultivateurs dont les fournitures auront eu une densité de cinq degrés cinq dixièmes au minimum.

A ce propos, M. Hellin fait observer que, étant admis que c'est la qualité de la graine qui fait celle de la betterave, il y aurait lieu, avant tout, d'établir des primes en faveur des producteurs de graines qui fourniraient la meilleure marchandise.

Soya hispida. — M. Tripier donne communication d'une note de M. Masquelier sur la culture du *Soya hispida*, essayée par le cultivateur, et présente plusieurs échantillons magnifiques de la plante, donc la végétation a été luxuriante. La petite quantité de graines mises à la disposition de M. Masquelier, ne lui a pas permis de faire des essais sur la valeur nutritive de ce produit, mais il a constaté que les volailles en étaient très avides. Il pense que la culture du *Soya hispida* pourrait remplacer avantageusement celle des féverolles qu'on a dû abandonner.

M. Olivier Lecq, importateur dans notre arrondissement, de cette plante, annonce au comice qu'il peut disposer d'une certaine quantité de graines dont un dépôt sera fait chez M. Tripier, trésorier du comice.

M. Lefebvre, constructeur à Hantay, (canton de La Bassée), met à la disposition du comice, un semoir de betteraves perfectionné. Une commission est désignée pour expérimenter cet instrument à bref délai.

Expropriations. — M. Malisse renouvelle les observations qu'il a déjà présentées relativement aux retards inconcevables que subissent les paiements des indemnités pour occupations temporaires au fort de Verlinghem. Cette affaire soulevant des questions importantes pour l'agriculture, M. le président le prie de remettre à la séance prochaine le développement de ces observations qui seront portées à l'ordre du jour.

La séance est levée à 1 heure.

Bulletin Economique

Le Conseil supérieur du commerce. — On lit dans l'*Echo du Nord* :

« Paris, 7. — La commission spéciale a entendu hier la déposition de M. David, représentant les groupes de Lyon et de Saint-Etienne, qui a produit un devis de filature de coton à des prix de plus de moitié trop bas pour permettre d'établir une filature dans de bonnes conditions.

» MM. A. Thiriez et A. Delesalle, de Lille, lui ont répondu.

» Aujourd'hui la commission doit nommer son rapporteur. »

Voici le mouvement de la condition publique de Tourcoing pendant le mois d'avril 1881.

10424	colis	laines	peignées	1,156,709 k.	400
1613	»	»	filées	150,559	100
9	»	»	blousses	1,091	400
830	»	cotons		84,231	000
		Poids total.		1,392.590 k.	900

Mouvement du mois correspondant de l'année précédente

14,256	colis	laines	peignées	1,607,373 k.	300
1,302	»	»	filées	107,988	200
17	»	»	blousses	3,236	300
786	»	»	cotons	86,523	700
		Poids total.		1,805,321 k.	900
		Différence en moins de		412,731 k.	000
		Titrage	239	opérations	
		Décreusage,	14	id.	

NOUVELLES MILITAIRES

Le gouvernement se propose, à l'époque des grandes manœuvres, d'expérimenter la mobilisation dans deux corps d'armée du continent ; il compte demander aux Chambres l'autorisation législative nécessaire, et un crédit pour les dépenses qu'occasionnerait la réunion des deux corps d'armée.

Nous croyons savoir qu'il s'agirait, dans ce cas, des 6e et 7e corps : l'un commandé par M. le général Saussier, dont le quartier général est à Châlons-sur-Marne ; l'autre, sous les ordres de M. le général Wolf, avec quartier général à Besançon.

M. le ministre de la guerre vient de désigner pour inspecter, cette année, l'artillerie, les généraux de Berkheim, de Lajaille, Thoumas, Grousel, Grévy, de Brives, Sempé, Minot, Gresset, Poizat.

Le génie aura pour inspecteurs les généraux Bressonnet, Teissier, Anaous, Parmentier, Segretain, Salanson, Maritz, Beziat et Goury.

La cavalerie : les généraux de Galliffet, de Gressot, de Verneville, d'Espeuilles, Charreyron, de Boërio, Charlemagne, Lhotte, de Sonis, de Preuil, Carrelet, Michel, de Quelen et Thornton.

La Télégraphie militaire en Tunisie

Nous lisons dans l'*Akhbar* :

Hier, nous avons annoncé qu'une brigade nombreuse de télégraphistes militaires était arrivée à Bône, munie d'un matériel considérable et de lampes électriques,

Les derniers courriers arrivés à Bône et à La Calle ont apporté nombre de bobines télégraphiques, de câbles pour la télégraphie de campagne en Tunisie, ainsi que quelques appareils pour le télégraphe optique de jour et de nut.

Cette télégraphie optique, qui a pris dans ces dernières années un grand développement, a l'avantage de ne pouvoir être interrompue ni coupée par l'ennemi, car les communications n'exigent aucun fil et se font par des rayons lumineux, visibles seulement dans une direction particulière.

Avec le télégraphe électrique et surtout avec le téléphone, l'ennemi peut, à la rigueur, saisir les dépêches au passage, en prendre connaissance sans que les deux correspondants s'en aperçoivent.

La télégraphie optique supprime ces inconvénients ; elle est basée sur la propriété bien connue des miroirs de renvoyer la lumière du soleil avec une intensité extrême

M. Leseure a fait en Algérie des expériences, d'où il résulte qu'un cercle de 8 centimètres de diamètre envoie à 80 kilomètres une lumière que l'œil peut à peine supporter.

Dans l'armée, on a adopté l'appareil du colonel Mangin, et c'est de celui-là que nos télégraphistes militaires vont se servir sur la frontière tunisienne. C'est une grande boîte dont les deux moitiés sont séparées par une cloison percée d'un trou.

Pendant la nuit, une lampe derrière laquelle est un réflecteur, concentre ses rayons sur un point déterminé. Un obturateur commandé par un levier permet d'arrêter la lumière et de produire des éclairs *longs* et courts correspondant aux traits et points de l'appareil Morse. Une lunette sert de chercheur pour trouver la station correspondante

Le jour, par un beau soleil, on ramène simplement les rayons solaires dans l'axe de l'appareil, et tout se passe comme avec la lampe.

Déjà toute notrr ligne frontière de France est pourvue de télégraphes optiques qui mettent toutes les places en communications les unes avec les autres.

On peut, du reste, donner auy télégraphes optiques une portée énorme; et on a constaté la possibilité de communiquer par rayons lumineux entre la France et la Corse.

Sur la frontière tunisienne, le télégraphe optique rendra des services d'autant plus précieux qu'a cause de la nature du terrain il ne sera pas toujours possible d'installer les fils du télégraphe électrique dans de bonnes conditions d'isolement. A défaut de l'un on aura l'autre.

Nous ajouterons que la télégraphie optique a été imaginée et inaugurée par M. Le Verrier pendant la guerre franco-allemande. Mais le célèbre astronome n'avait employé que les rayons solaires.

Dans la guerre contre les Zoulous, la télégraphie optique a rendu d'éminents services aux Anglais qui suivaient la méthode de Le Verrier et avaient, comme lui, recours aux rayons solaires. C'est, à notre connaissance du moins, le premier usage fait de l'électricité dont la puissance est bien supérieure, parce que l'œil dans les ténèbres acquiert une sensibilité merveilleuse, par suite d'un effet physiologique qui n'est point expliqué, et qui mérite de fixer l'attention des hommes de science.

BULLETIN DU TRAVAIL

Comme nous le disions hier, le travail est arrêté partout à Lille et rien n'est triste à voir semblables grandes constructions arrêtées, sont telles à des ruines, témoins les bâtiments de la nouvelle Faculté de Médecine de l'Etat et tant d'autres, dont les entrepreneurs, MM. Macquart et Thiroloix, ont dû arrêter la construction.

A côté de cela, un nouvel atelier déserté par les ouvriers vendredi. 20 ouvriers de M. Vanhuffel, rue Gombert, ont quitté le travail.

Le *Progrès du Nord* et le *Petit Nord* insèrent la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Confiant en votre bienveillance, nous vous prions de vouloir bien insérer la note suivante :

» Tous les bons ouvriers menuisiers faisant partie de la Chambre syndicale trouveront de l'occupation à 50 centimes l'heure et du travail assuré pour six mois; s'adresser rue André, 7 *bis*.

» La Commission prévient les compagnons des ateliers arrêtés et interdits que la paie se fera samedi 7 mai, dans l'ordre suivant :

» Ateliers de MM. Facq et Rouzé, de dix heures à midi. — Despinoy-Calier et Rousel, de midi à une heure. — Delobel, Pieters et Debucq, de une heure à deux heures.— Ruzhau, Devooglaert-Pécheur, de deux heures à trois heures. — Lys, Wattier et Dutilleul, de trois à quatre heures. — Laurange-Louchart, de quatre à cinq heures. — Lefebvre, Defontaine et Beck, de cinq heures à six heures.

» La Commission siégera jusqu'à dix heures pour les ateliers qui ne sont pas nommés.

» *La Chambre syndicale des Ouvriers*
» *Menuisiers-Charpentiers.* »

On nous affirme qu'en prévision de la continuation de la grève des charpentiers, beaucoup d'entrepreneurs de bâtiments se disposeraient à donner désormais au fer une plus grande place dans la construction.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le Conseil municipal de Roubaix continue à tenir ses séances secrètes. Il a encore siégé hier et, contrairement à tous les précédents, le public roubaisien ne sait pas de quelles questions s'occupent ceux qui sont censés le représenter. Voici quelle serait la composition des commissions :

Finances : MM. Roussel, Briet, Dhalluin, Willem et Delétoile.

Travaux : MM. P. Flipo, Moreau, Lemaire, Ryo et Bourgois.

Tramways : MM. Bonne, Ryo, Flipo.

Promenades et jardins : MM. Vienne, Willem, Carette, Legrand et Briet.

Cimetière : MM. Flipo, Renaux, Tiberghien.

Eaux : MM. Morel, Briet, Delétoile, Ryo et Renaux. MM. Morel, Briet, Deletoile, font partie de la commission mixte.

Ecoles : MM. Roussel, Lacquement, Moreau, Caudrelier, Godefroy.

Ecole de natation : MM. Morel, Renaux et Ryo.

Font partie de la commission chargée de dresser la liste du jury :

MM. Legrand et Renaux pour le canton Est, et MM. Willems et Caudrelier pour le canton Ouest.

Les pompiers de Roubaix célèbrent aujourd'hui la Saint-Mamert.

L'enquête d'utilité publique à propos du grand canal du Nord, est ouverte par arrêté préfectoral du 5 mai courant. En voici les dispositions :

Art. 1er. — Les pièces des avant-projets seront déposées pendant un mois, du 10 mai au 10 juin 1881, tant aux sous-préfectures de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, qu'à la Préfecture (division des travaux publics), afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Art. 2. — Des registres d'enquête seront ouverts aux mêmes lieux et pendant le même délai. pour recevoir les observations qui seraient faites sur les avant-projets dont il s'agit.

Art. 3. — Les chambres de commerce de Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes seront appelées à donner leur avis sur les deux projets.

Art. 4. — Une commission composée de treize membres se réunira à la Préfecture du Nord à l'expiration du délai ci-dessus fixé, pour, dans un autre délai de un mois, donner son avis tant sur les projets que sur les observations auxquelles ils auraient donné lieu.

Art. 5. — Sont nommés membres de cette commission :

MM. Merlin, Sénateur, Maire de Douai, président, Trystram, député, conseiller-général à Dunkerque, Louis Legrand, député, conseiller-général à Valenciennes, Géry Legrand, président du conseil d'arrondissement, Maire de Lille, E. Delesalle, président de la chambre de commerce de Lille, de Baillencourt, président de la chambre de commerce de Douai, Wallerand, président de la chambre de commerce de Cambrai, Ch. Jonglez, président de la chambre de commerce de Tourcoing, Delfosse, président de la chambre de commerce de Roubaix, Wuillemin, président du comité houiller, à Aniches, Guari, directeur général des mines d'Anzin, Martelet, directeur des forges de Denain et Anzin, G. Dubar, secrétaire des comités industriels, à Lille.

La commission devra avoir rédigé son rapport un mois après la clôture de l'enquête, c'est-à-dire le 10 juillet.

Ce matin, un jeune homme de 19 ans, étranger, logé à l'*Hôtel Ferraille*, s'est tiré un coup de revolver dans la poitrine. Heureusement, la balle, de très petit calibre ne semble avoir atteint aucun organe essentiel et on espère que le malheureux, dont on nous demande de taire le nom, survivra à son acte de désespoir.

L'enquête à propos de l'incendie de la filature Sickendorf, à Tourcoing, accuse pour 200,000 fr. de dégâts.

Il y a assurance au *Nord*, à l'*Union générale du Nord* et à la *Foncière*.

Nous recevons au sujet de cet incendie la lettre suivante :

Tourcoing, le 7 mai 1881

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans le numéro de ce jour de la *Gazette* (chronique locale), au sujet de l'incendie de la filature Honoré qu'on a pu sauver, pour une vingtaine de mille francs de marchandises appartenant « dit-on » à M. Anthime Desmettre.

Je crois devoir faire connaître par la même voie, c'est-à-dire par votre plus prochain numéro, que rien ne m'appartient dans les marchandises dont il s'agit.

En conséquence, je vous prie, Monsieur le rédacteur, de bien vouloir publier ces quelques lignes de rectification.

J'ai l'honneur de vous saluer.

ANTHIME DESMETTRE.

Le maire de Tourcoing a adressé hier matin, à M. Masquelier commandant des Pompiers, la lettre suivante:

« Tourcoing, 7 mai 1881.

» Monsieur le commandant,

» L'incendie qui vient de dévorer l'établissement industriel de MM. Prosper Honoré et Cie, rue Delobel, en cette ville nous a fourni une fois de plus, l'occasion de reconnaître le dévouement et le zèle qui distinguent notre corps des sapeurs-pompiers.

» Grâce à la promptitude des secours à l'ordre et à la régularité qui y ont régné la part du feu à pu être limitée et les propriétés voisines, tout au moins, ont pu être préservées.

C'est donc pour moi un devoir de venir, au nom de l'administration, vous témoigner ainsi qu'au corps que vous commandez, toute notre satisfaction et nos remerciements.

» Veuillez agréer, monsieur le commandant, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» *Le Maire de Tourcoing,*
» V. HASSEBROUCQ. »

Une seconde plaque commémorative a été placée hier sur l'une des maisons formant l'angle de la rue Thiers et de la rue Esquermoise. Cette plaque, de même dimension que la première dont nous avons signalé la pose il y a quelques jours, porte l'inscription suivante :

Limite
Au XIe siècle
de l'enceinte fortifiée

Ouverture de la
rue Thiers
en 1879

Le Concert qui aura lieu dimanche au Grand-Théâtre, à 8 heures du soir, sera particulièrement remarquable. A côté de Mlle Eléonore Mahieux, cette jeune cantatrice si applaudie à Bruxelles, on entendra le célèbre violoniste Marsick, la Société des Concerts du Conservatoire, dirigée par M. Victor Delannoy, et les Orphéonistes lillois, dirigés par M. Boulanger.

Le bureau de location sera ouvert samedi et dimanche, de 10 à 3 heures. Les portes du Grand-Théâtre seront ouvertes, dimanche, à partir de sept heures du soir.

M. Floquet, qui doit faire aujourd'hui une conférence au Grand-Théâtre, de Lille, est arrivé hier à Lille par le train de 10 h. 30. M. le Préfet, M. Mazure et quelques autres notabilités de l'opportunisme l'attendaient à la gare.

Désirant se soustraire à une ovation de la foule, M. Floquet a manifesté le désir de sortir par les salles d'attente. La précaution était inutile : 7 ou 8 personnes environ stationnaient seules sur la place, où l'on avait peine à se frayer un passage lors de l'arrivée de Blanqui.

Encore un acte de désespoir à imputer à la misère.

Samedi matin, à 5 heures 20, la nommée Célina Lévêque âgée de 40 ans, journalière, originaire de Reims, et habitant la rue des Robleds, s'est jetée dans le canal, près du Pont de la Barre, à Lille avec l'intention de se suicider.

Un ouvrier qui se rendait à son travail, M. Gustave Foret, demeurant rue St André, passait en ce moment. Il se jeta à l'eau tout habillé, et atteignit la malheureuse qui, déjà, avait perdu connaissance. Ce ne fut qu'au prix des plus grands efforts qu'il parvint à la ramener sur le bord, escarpé et à pic, comme on le sait, en cet endroit.

Tous les assistants considéraient la noyée comme morte, quand, heureusement pour elle, vint à passer M. Dusautoir, capitaine aux sapeurs-pompiers, qui la fit transporter dans le local de la machine à la brasserie de M. Emile Vandamme, façade de l'Esplanade. Là, sous la direction énergique et intelligente du capitaine Dusautoir, membre aussi de la société des sauveteurs du Nord, des soins dévoués et empressés furent prodigués à la pauvre femme qui reprit connaissance lorsqu'arriva M. le docteur Labanhie, après une heure et demie d'évanouissement.

C'est certes au courage de Gustave Forêt qu'elle doit d'abord d'être sauvée, mais c'est aussi, sans contredit, au sang-froid et aux soins du sauveteur M. Dusautoir, qu'elle doit d'avoir été rappelée à la vie.

Elle a déclaré qu'elle n'avait plus d'ouvrage et qu'elle avait cédé à un accès de désespoir.

L'honorable M. Emile Vandamme lui a fait donner, outre tous les soins, des vêtements et du linge, et il lui a promis de s'intéresser à elle, quand elle sortira de l'hôpital St Sauveur où elle a été conduite.

Dans sa séance du 7 mai, le conseil de guerre séant à Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Villa, Auguste, soldat au 84e de ligne, désertion à l'intérieur, avec emport d'effets, 3 ans de prison.

Bouchet, Edouard, Clovis, soldat au 8e de ligne, (contumax) vol au préjudice d'un militaire, 5 ans de réclusion, 5 ans de surveillance.

Lundi prochain 9 mai de 2 à 4 heures de l'après-midi, des expériences de tir auront lieu au *Cercle des Carabiniers*. MM. Dominique Heuertz et N. Libiouble, armuriers à Bruxelles et agents de M. Brunn de Birmingham feront divers essais qui devront intéresser tous nos chasseurs. Ils se proposent de démontrer :

1° La concentration et la distribution régulière de la charge de plomb de divers numéros avec la même arme.

2° La force de pénétration et l'augmentation notable de la portée résultant du forage Chokebore établi et perfectionné selon les données actuelles de la sience.

Avis aux amateurs de tir.

Un Bienfaiteur malgré lui

Nous lisons dans l'*Univers* :

M. Sarcey, ayant jadis été condamné, en expiation de ses calomnies, à payer quelque deux mille de francs de dommages et intérêts à la Sainte-Enfance, eut bientôt après la surprise de voir son nom, suivi des deux mille francs, figurer en tête d'une liste des bienfaiteurs de l'Œuvre. Le rédacteur du *XIXe Siècle* trouva sans doute la plaisanterie d'un fort mauvais goût ; il fut à peu près le seul de son avis. Les rieurs n'étaient point de son côté.

Il vient de se passer à Cambrai une aventure à peu près semblable. Cette fois le héros de l'affaire est un Chinois, un véritable Chinois, paraît-il, qui répond au nom harmonieux de Ly-Chao-Pée.

Les loges maçonniques promènent cet individu de ville en ville par la France, dans le but élevé de battre en brèche la Sainte-Enfance et la Propagation de la foi. On le montre dans une salle quelconque ; les badauds s'empressent et viennent le contempler avec curiosité, comme ils feraient pour tout autre produit exotique. Alors Ly-Chao-Pée, qui sait le français, se met à parler et fait un beau discours, bien appris, où il a soin de dire le plus de mal possible de nos missionnaires et de leur travaux en Chine. C'est son métier ; chaque conférence lui rapporte cent cinquante francs, sans compter les frais de voyrge. Cela réussit quelquefois, pas toujours cependant ; à Cambrai cela n'a pas réussi du tout. Voilà pourquoi :

Un vaillant journal catholique de cette ville, l'*Emancipateur*, avait eu l'excellente idée de publier, le matin même du jour où devait avoir lieu la conférence, une biographie authentique de Ly-Chao-Pée. Ce vilain Chinois a tout simplement été gratuitement élevé au séminaire de Canton. C'est même là, probablement qu'il a pu apprendre la langue française, dont il fait aujourd'hui un si bel usage. Il a été dans la suite amené en France par la charité d'un consul, qui a pris soin de lui procurer une bonne place, que Ly-Chao-Pée a quittée pour faire la triste besogne que l'on sait.

De plus, l'*Emancipateur* avait cité des extraits d'un article écrit par le Chinois en 1878 dans le *Journal des Economistes*, où ce fils du Céleste-Empire défendait avec zèle ce qu'il attaque aujourd'hui avec fureur.

A l'heure dite, la conférence commença devant un auditoire très-clairsemé, l'assistance se composait d'à peine deux cents curieux, dont sept dames. On avait pourtant bien battu la grosse caisse, mais le fatal article de l'*Emancipateur*, répandu par toute la ville, avait beaucoup refroidi l'enthousiasme des populations. Malgré ce cruel mécompte, l'orateur s'acquittait cependant assez bien de sa tâche et débitait couramment son affaire, quand un spectateur narquois lui fit soudain passer l'*Emancipateur*. Cela produisit d'adord l'effet d'une douche d'eau froide; puis, se voyant tout à fait démasqué, Ly-Chao Pée, fut pris d'une rage folie, s'emporta, bredouilla, et finit par quitter brusquement la place, au grand plaisir des curieux, à la grande confusion des compères.

C'est déjà bien gentil, et le Chinois a reçu là un châtiment qu'il n'a certes point volé ; mais ce n'est pas tout encore. Le lendemain, en effet, l'*Emancipateur* recevait plusieurs lettres, dans lesquelles, pour protester contre les insultes et les calomnies de Ly-Chao-Pée, divers habitants de Cambrai envoyaient au journal catholique des souscriptions pour l'œuvre de la Sainte-Enfance et pour les écoles catholiques. Le total de ces offrandes se monte aujourd'hui au joli chiffre de 590 fr., et peut-être n'est-ce pas tout encore.

Toutes nos félicitations à Ly-Chao-Pée; il a fait là une bonne campagne, et productive. Qu'il recommence donc, de grâce !

NOTABILITES COMMERCIALES
de Roubaix

BLAUWART, r. du Vieil-Abreuvoir, 3
Spécialité pr Baptêmes, Pièces montées, Glaces.

AU GRAND BON MRCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue
Confections pr Hommes et Enfants.

A LA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges
E. SOUTY, Chemisier, Bonneterie, Ganterie

Achille KALTENBACH, tapissier, 3, rue Nain
recommande pr la bonne exécution des commande

Veuve LEMERRE-RENAUX & BIZARD-LEMERRE
Gde-Rue, 13, Roubaix. Mson fondée en 1812.
ORFÈVRERIE-BIJOUTERIE, SPÉCIALITÉ Pr MARIAGES

TEINTURERIE LYONNAISE, Rue du Curé, 26
Teintures fines. Spécialité de nettoyages à sec

H. DESFONTAINES, épiceries, comestibles,
PRIMEURS, VINS ET LIQUEURS

LOUCHEUR-FACQUES, mercerie, 10, Gde-Rue
Rubans, Soieries pr Robes et Garnitures
FOURNITURES DE MODES, DE TAILLEUSES & TAILLEURS

A LA GLANEUSE, Mlles Bienfait, cont. St-Martin
SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES
CRAVATES, GANTERIE, PARFUMERIE.

Maison ORÉLIO, AU CAMÉLIA BLANC,
Coin du contour Saint-Martin
FABRIQUE DE FLEURS POUR BALS ET SOIRÉES
Bouquets de fête et spon de couronnes mortuaires

ÉPHÉMÉRIDES

DIMANCHE 8 MAI. — *IIIe Dimanche après Pâques.* — 1701. — DÉFENSE DE TRAVAILLER LES DIMANCHES ET FÊTES SANS PERMISSION.

Cette prohibition remonte aux premiers temps de la France chrétienne. A la campagne il était défendu d'atteler les bœufs le dimanche pour labourer ou faire quelque autre travail. Dans les villes toutes les boutiques devaient être fermées; seuls les cabaretiers et hôteliers pouvaient ouvrir après l'heure des offices.

1647. — OUVERTURE DE L'HOPITAL GÉNÉRAL.

Cet hôpital fut ouvert pour les mendiants hors d'état de travailler, pour les infirmes et les vieillards.

Les hôpitaux étaient déjà nombreux à Paris. Il y avait des hospices de malades, d'orphelins, de vieillards, de pestiférés, d'aveugles, d'incurables. Il y avait aussi des refuges de nuit et des maisons pour recevoir les ouvriers sans travail.

En province, les maisons de secours étaient également très nombreuses. Toutes les grandes villes possédaient des hôpitaux où les mal heureux trouvaient un abri.

— LENS. — On lit dans le *Courrier* :

« Plusieurs journaux avaient cru pouvoir annoncer, contrairement à nos renseignements, que l'auteur présumé de l'assassinat du bois Biget était arrêté.

» Nous ne pouvons que confirmer ce que nous avons dit, et il importe de ne pas laisser endormir la vigilance des gardes ou des autorités municipales de la contrée par la croyance erronée que le coupable est sous les verroux.

» On continue, au contraire, à rechercher les deux individus rencontrés à 4 heures 1/2 du matin par un ouvrier mineur et qui semblaient venir de coucher sous une meule.

» Nous avons dit que l'un d'eux paraissait avoir 50 ans, et l'autre 25 à 35. Ce dernier, qui est robuste et bien membré, a été revu après le crime, se dirigeant sur La Bassée. Le premier peut avoir 1 m. 70 et le second 1 m. 75 de taille, c'est-à-dire au-dessus de la moyenne ; ils étaient vêtus de blouse ou casaques bleues et coiffés de casquettes noires ; ils avaient des bâtons et des musettes à carreaux bleus et blancs. Le plus jeune ne portait pas de barbe paraissait plutôt brun que blond.

» On prie les personnes qui auraient des renseignements quelconques à les communiquer à la gendarmerie ou au procureur de la République à Béthune.

— VALENCIENNES. — M. Doutrelaine a tenu garnison à Valenciennes en 1848, comme capitaine du génie.

Rappelons à ce propos une anecdote à peu près oubliée aujourd'hui.

M. Dubus, qui venait d'être nommé président de la commission municipale, ayant une communication à faire à M. Doutrelaine, l'anoblit (bien à tort) et dans l'ardeur de sa conviction républicaine fauchant sans pitié la première lettre de son nom, écrivit : « *A M. Oulrelaine, capitaine du génie.* »

Il y avait dans cette plaisanterie plus de vérité qu'elle ne le pensait sans doute. Elle a un respect particulier pour M. d'Eblis, et elle s'observe beaucoup devant lui. Elle le consulte de l'œil, comme malgré elle, sur ses faits et gestes, et s'arrête souvent en pleine étourderie quand elle découvre sur son visage le plus léger signe de désapprobation; tout en rongeant un peu le frein, elle reconnait son maître et lui obéit. Bref, elle subit, à un assez haut degré, comme tout le monde du reste, l'autorité de ce caractère ferme et doux, de cet esprit élevé et un peu dédaigneux. La société de M. d'Eblis, si elle pouvait en profiter avec suite, lui serait certainement très salutaire Je ne connais que lui et moi en ce monde qui ayons cet empire sur elle. Ah ! si jamais, — si jamais le rêve dont je me suis bercée venait à se réaliser, — la chère créature, entourée sans cesse de nos deux amitiés, de nos deux influences, deviendrait véritablement, comme elle le dit, une perfection, — et la plus aimable des perfections !

A suivre

avec enthousiasme et y mouilla ses lèvres.

— C'est vingt francs ! — dit Cécile.

Le jeune homme tira sa bourse en riant, et lui donna un louis. M. de Valnesse le blond but à son tour.

— Vingt francs ! — répéta Cécile. — A vous, commandant ! dit-elle ensuite à M. d'Eblis, qui n'en revenait pas.

— Moi, mademoiselle, dit-il, je n'aime pas le lait... mais voici mes vingt francs.

Cécile mit alors les trois louis dans la main de la petite laitière blonde :

— Tiens ! lui dit-elle, ne pleure plus, mon amour !

Et elle l'embrassa avec bruit sur les deux joues.

Nous continuâmes notre marche. Cécile était un peu soucieuse ; au bout de quelques pas :

— Monsieur, dit-elle au commandant d'Eblis, pourquoi n'avez vous pas voulu boire après moi ?

— Mais, m demoiselle, j'ai eu l'honneur de vous le dire : — parce que je n'aime pas le lait.

— Ne mentez pas !... c'était encore une leçon ! quand nous serons à dix, nous ferons une croix, n'est-ce pas? — Au surplus, je ne vous en veux pas ! non, sérieusement, je sens que je gagne beaucoup en votre compagn